

La Bell Nouvelle

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SENNETERRE

MOT DU MAIRE

Nous sommes très heureux de vous présenter la plus récente édition de votre bulletin municipal. Vous trouverez à l'intérieur de l'information sur les décisions prises récemment par le conseil municipal et les actions posées par les organismes paramunicipaux.

Dans les derniers jours, la Ville de Senneterre a accompagné le milieu forestier pour passer un message au ministre des Forêts et au député Guy Bourgeois concernant le sous-alimentation de nos usines de première transformation. Ce mouvement était devenu nécessaire, car les volumes annoncés à nos scieries pour la prochaine année sont nettement insuffisants et ne correspondent pas à ce que la forêt peut offrir. Mais je tiens à vous rassurer, aucune usine, ni Produits forestiers Résolu, ni Tembec, ont annoncé de fermeture définitive. Des volumes sont nécessaires pour éviter que pendant onze semaines dans l'année, les travailleurs se retrouvent au chômage. Notre bataille consiste à prévenir cela.

Également, l'annonce récente du Pacte fiscal est venue amputer 75 000 \$ du budget de la municipalité. Combinée aux coupures de l'an passé, c'est un manque à gagner qui frise les 300 000 \$. Le Parti Libéral renie ses engagements envers les municipalités et par ce Pacte fiscal, refait l'odieux de la taxation aux villes qui n'ont d'autres choix que de refiler cette facture aux citoyens. L'effet du Pacte fiscal est direct, mais d'autres mesures gouvernementales sont plus subtiles et ont aussi des effets sur votre compte de taxe, telles que la responsabilité liée au schéma de couverture de risques en incendie, la stratégie d'économie d'eau potable, l'accompagnement limité dans le renouvellement des infrastructures, la centralisation des services publics et j'en passe.

Le Pacte fiscal, combiné à des hivers rigoureux successifs, nous oblige à augmenter le fardeau fiscal de 1,9 %. Le conseil s'est assuré que l'augmentation resterait en deçà du coût de la vie. Pour une maison moyenne de 90 000 \$, l'augmentation représente 42 \$ par an. Nous continuerons à faire les représentations nécessaires pour que le gouvernement prenne ses responsabilités auprès des municipalités.

Finalement, la Ville a déposé une offre d'aide financière importante à la Fabrique St-Paul pour maintenir le lieu de culte sur son site actuel. La préservation du patrimoine, du bâti religieux et de l'historique constitue une priorité pour le conseil. Cette offre financière est accompagnée d'une volonté de supporter la Fabrique dans la recherche d'aide financière et d'utilisateurs supplémentaires pour occuper le bâtiment.

J'en profite pour vous souhaiter une excellente période des Fêtes et une année 2015 remplie de bonheur.

Jean-Maurice Matte

NOUVELLE ENTREPRISE DE TAXI

Surveillez l'arrivée prochaine d'une nouvelle entreprise de taxi à Senneterre, Taxi Roy. Ils offriront un service 24 h sur 24, 7 jours sur 7. Ils sont présentement à la recherche de chauffeurs, vous pouvez les contacter pour plus d'information au 819 354-9730.



ACHETER ICI, C'EST INVESTIR ICI!

À l'approche de la période des Fêtes, la Corporation de développement économique et les commerçants de Senneterre souhaitent vous rappeler que l'achat local c'est important. Si vous ne trouvez pas ce que vous cherchez, n'hésitez pas à le demander, ils pourront peut-être vous le commander.

Les certificats-cadeaux du Regroupement commercial de Senneterre sont une très bonne façon d'encourager les commerçants de chez nous et ils sont très agréables à recevoir.

TIRAGE D'UN PANIER-CADEAU DES COMMERÇANTS



Quelques commerçants de Senneterre se sont regroupés pour faire tirer un panier-cadeau contenant plusieurs items très intéressants. Il y a deux façons de participer au tirage. Premièrement, en participant à l'événement « Tirage d'un panier-cadeau des commerçants » sur la page Facebook de la Ville de Senneterre ou deuxièmement en remplissant le coupon ci-joint et en le déposant dans les boîtes du tirage situées chez Place Richard, Papeterie Commerciale ou à l'Hôtel de ville.

Le tirage aura lieu le 19 décembre à 15 h. Merci aux commerçants participants : Vidéopoint, Papeterie Commerciale, IGA, Bilodeau, Place Richard, Rossy, Resto Centre-Ville, A.B. Sports et Ultramar Sélection Plus.

COUPON POUR LE TIRAGE DU PANIER-CADEAU

NOM : _____

NO TÉL. : _____

N'oubliez pas de participer sur la page Facebook de la Ville de Senneterre et de cliquer « J'aime »

Millenniums

présenté par



Desjardins

Le gala entrepreneurial de Senneterre souligne la vigueur et la détermination des entrepreneurs de notre milieu. Il souhaite mettre de l'avant nos gens d'affaires et leurs entreprises. Sous la forme d'une soirée spectacle, les Millennials présentés par Desjardins auront lieu le 10 janvier 2014.

Les nommés 2015

Développement des compétences de la main-d'œuvre et qualité de vie au travail

MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR
BASTIEN, LANTAGNE, RICHARD ET ASSOCIÉS INC.
ATELIER D'USINAGE BRANCONNIER

Développement communautaire et social

LA MAISON DE LA FAMILLE DE SENNETERRE
OPTI-LOISIRS
CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE

Investissement, innovation ou développement

CAMPING CHARLES DU LAC PARENT
MAISON-NEX
CENTRE DE RÉNOVATION SENNETERRE

Persévérance scolaire

RESTAURANT LE MATÉO
BASTIEN, LANTAGNE, RICHARD & ASSOCIÉS INC.
SUBWAY SENNETERRE

Nouvelle entreprise, administration et relève (vote du public)

PUBLICITÉ MARIE C
CENTRE DE RÉNOVATION SENNETERRE
ÉNERGYM
PAPETERIE COMMERCIALE ENR.
MAISON-NEX



Québec

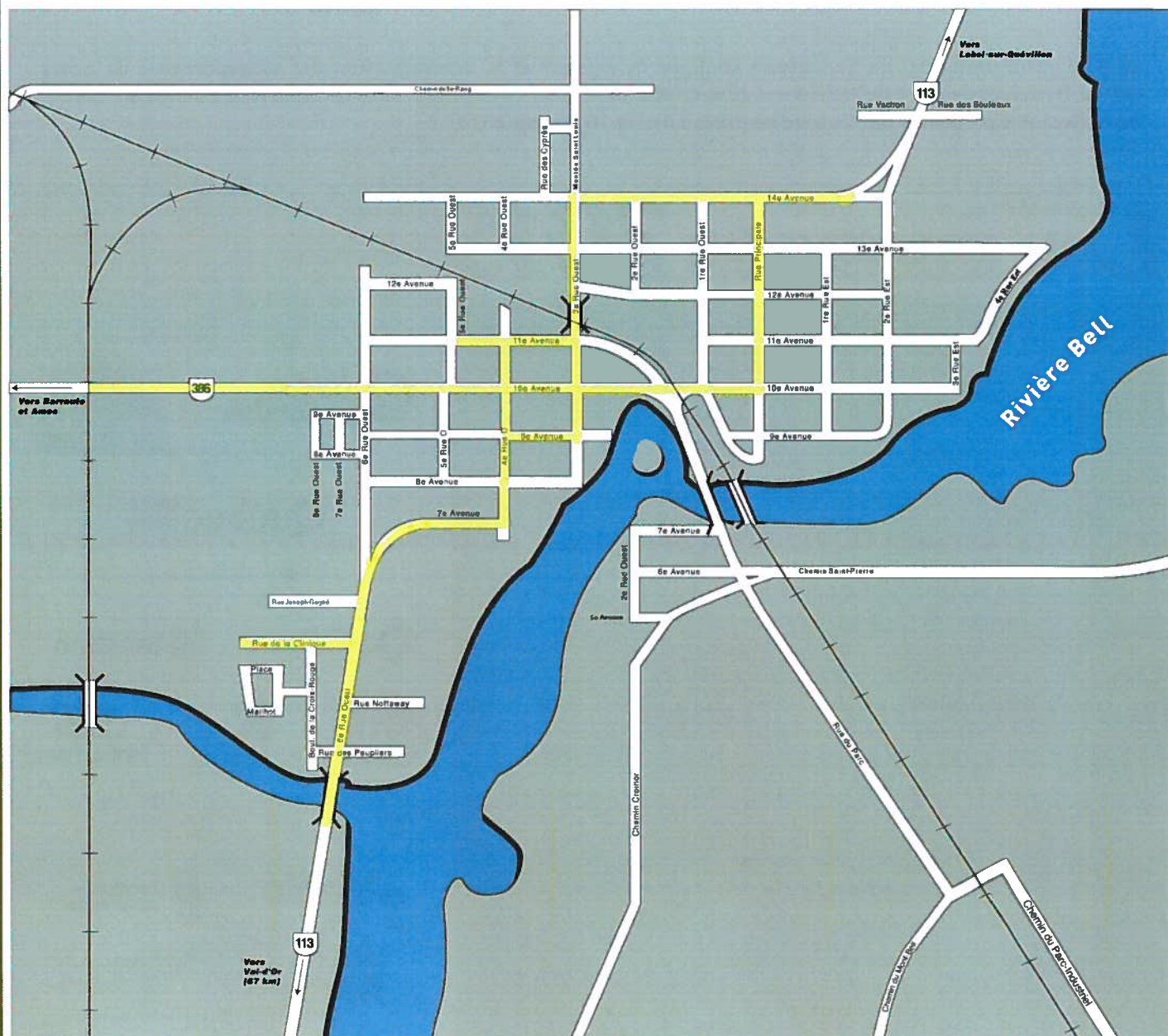


CORPORATION
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
SENNETERRE

Nouvelles économiques

RÈGLEMENT CIRCULATION ET STATIONNEMENT

La Ville de Senneterre a modifié son règlement concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec. Celui-ci mentionne désormais qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur les tronçons de rues identifiés en jaune ci-dessous du 1^{er} novembre au 30 avril inclusivement, entre 3 heures et 7 heures :



NUMÉRO CIVIQUE

La Ville de Senneterre possède un règlement visant à établir le mode d'affichage des numéros civiques devant identifier les immeubles, notamment pour assurer la sécurité des propriétaires, locataires, résidents ou autres occupants.

Dans l'intérêt général des citoyens et pour des fins de sécurité publique, les immeubles doivent être identifiés par des numéros bien visibles de la voie de circulation les desservant. Ceux-ci doivent être facilement repérables de jour et de nuit.

DISPOSER DE VOTRE NEIGE À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DE VOS PROPRIÉTÉS

En vertu du règlement de la Ville de Senneterre concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec, il est interdit, en tout temps, de déposer de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé sur les trottoirs, rues, terrains, places publiques et cours d'eau. Nous vous demandons de disposer de votre neige à l'intérieur des limites de vos propriétés.



Nous désirons vous aviser que les contrevenants qui continuent de déposer leur neige sur la voie publique se verront imposer des amendes.

DONS



Lors de la séance du 17 novembre 2014, le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte (à droite), remet à M. André Lévesque, président de l'Îlot d'or (à gauche), un chèque de 400 \$ pour les cadeaux des Noël des résidents.



Lors de la séance du 3 novembre 2014, le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte (à droite), remet à Mme Laurentienne Blais, présidente de l'Équipe de la joie (à gauche), un chèque de 200 \$ pour leur campagne de financement.



Lors de la séance du 20 octobre 2014, le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte (à droite), remet à M. Jean Genest, président du Club de golf A.R.C.N. (à gauche), un chèque de 500 \$ pour l'amélioration des allées sur le parcours du terrain de golf.



Le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte (à droite), est fier de remettre un chèque de 200 \$ à M. Clément Pilote (à gauche), grand chevalier des Chevaliers de Colomb, conseil 3090, de Senneterre, pour la guignolée 2014, lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} décembre 2014.

NOUVEAUTÉ! UN DÉFIBRILLATEUR AU CENTRE AQUA-SPEC

La Ville de Senneterre a reçu un défibrillateur externe automatisé (DEA) grâce à une subvention du gouvernement du Canada et de la Fondation des maladies du cœur. Celui-ci a été installé au Centre Aqua-Spec, où les différents utilisateurs de la piscine municipale, des cours de judo, des cours de spinning, des spectacles et des soirées, pourront l'utiliser en cas de besoin.

En participant aux programmes nationaux de DEA de la Fondation des maladies du cœur, nos installations contribuent à l'amélioration de la sécurité dans les arénas et les centres récréatifs de notre ville. Cette amélioration permettra de répondre plus efficacement aux besoins de nos collectivités en matière d'intervention d'urgence.

Également, dix personnes ont reçu une formation pour se servir adéquatement du DEA en octobre dernier. Ces personnes ont été ciblées, car ce sont des personnes utilisant fréquemment ces établissements ou encore il s'agit de leur milieu de travail.

PISCINE MUNICIPALE

La piscine demeure ouverte pour le mois de **décembre 2014**; voici la programmation :

Pour une durée de 3 semaines : du 2 décembre au 18 décembre 2014

<i>Mardi</i>	<i>Jeudi</i>
BAIN LIBRE FAMILIAL 18 h 00 Enfant : 2 \$ Adulte : 4 \$	BAIN LIBRE FAMILIAL 18 h 00 Enfant : 2 \$ Adulte : 4 \$
Entraînement 19 h 00 Adulte : 5 \$	BAIN LIBRE ADULTE 19 h 00 Adulte : 4 \$
Aquaforme avancé 20 h 00 Adulte : 5 \$	Aquaforme avancé 20 h 00 Adulte : 5 \$

Veuillez prendre note qu'il n'est pas nécessaire de vous inscrire pour ces activités. La capacité maximale pour l'aquaforme avancé est de 12 personnes et de 6 personnes pour l'entraînement.



Les inscriptions pour la session d'hiver 2015 débuteront à compter du lundi 15 décembre 2014 sur le site Internet de la Ville de Senneterre, onglet « Loisirs et sports » en choisissant le lien « Inscription en ligne ». Veuillez prendre note que l'horaire de certains cours peut être changé ou annulé si le nombre d'inscriptions est insuffisant. La session d'hiver 2015 quant à elle débutera le lundi 12 janvier 2015 pour se terminer le samedi 28 mars 2015. À noter qu'il y aura relâche du 2 au 7 mars 2015.



EXPOSITION DANS LA SALLE DU CONSEIL

La Ville de Senneterre accueille l'exposition de Mme Julie Vaillancourt dans la salle du conseil. Le dessin et la couleur ont toujours été présents dans sa vie. Elle a expérimenté la gravure, l'infographie, l'aquarelle, l'huile et bien d'autres médiums lors de la réalisation de ses études en Arts plastiques au niveau collégial et universitaire.

Par cette exposition, elle vous invite à venir découvrir son travail. Elle vous présente une partie de sa démarche artistique illustrée par l'abstraction, la calligraphie et la figuration.

Elle interprète à sa façon le corps humain, ses textures, ses émotions et ses pensées. Elle veut susciter une réflexion chez le spectateur et éveiller sa curiosité.

« L'artiste a le pouvoir de réveiller la force d'agir qui sommeille dans d'autres âmes... »

Nietzsche

BACS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR VOTRE TERRAIN

Afin de conserver dans un bon état vos bacs pour les poubelles et le recyclage, nous vous invitons à les déposer la veille de la collecte sur votre propriété, et non dans la rue ou sur le trottoir, afin qu'ils ne nuisent pas au déneigement et ne soient pas abîmés.

Pour le temps des Fêtes, profitez des périodes de bain libre familial avec vos proches!



Lundi 22 décembre de 13 h 30 à 15 h 30
Lundi 29 décembre de 13 h 30 à 15 h 30

Coût : 2,00 \$/enfant 4,00 \$/adulte

FERMETURE DES BUREAUX POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

L'hôtel de ville de Senneterre sera fermé du 24 décembre au 4 janvier inclusivement.



COLLECTE DES ARBRES DE NOËL

La collecte des arbres de Noël a lieu du 5 au 9 janvier. Veuillez déposer l'arbre sur le bord du chemin la veille de votre collecte habituelle, ne pas l'emballer, enlever tout sac ou fil ainsi que les décorations.



LES PRÉDATEURS DU LAC ST-LOUIS VS LE FILON DE MALARTIC-ABITIBI-EST

Le 14 mars prochain à 16 heures, la Ville de Senneterre accueillera deux équipes de hockey masculin de niveau Bantam AA au Centre sportif André-Dubé. Lors de ce rendez-vous, le Filon de Malartic-Abitibi-Est s'opposera aux Prédateurs du Lac St-Louis. La Ville de Senneterre a un intérêt bien spécial pour la formation 2014-2015 puisque 4 de ses joueurs sont originaires de Senneterre et Barraute. Il s'agit là d'une première pour la Ville de Senneterre. Ces jeunes recrues sont Jérémie Brousseau, Étienne Demers, Gabriel Michaud et William Provost. Nous vous invitons à venir les encourager en grand nombre!

10 décembre :	Bingo, Salle Marie-Reine
13 décembre :	Soirée dansante, Club de l'Âge d'Or
15 décembre :	Séance du conseil, Hôtel de ville de Senneterre
20 décembre :	Souper de Noël et danse, Club de l'Âge d'Or
27 décembre :	Soirée dansante avec Papouce, Club de l'Âge d'Or
10 janvier :	Milleniums 2015, Centre Aqua-Spec
17-18 janvier :	Festival régional Patinage Plus Clémence Gilbert, Centre sportif André-Dubé
19 janvier :	Séance du conseil, Hôtel de ville de Senneterre
2 février :	Séance du conseil, Hôtel de ville de Senneterre

NE LAISSEZ PAS LE FEU GÂCHER VOTRE TEMPS DES FÊTES!

L'avertisseur de fumée

- Vérifiez le bon fonctionnement de votre avertisseur de fumée, électrique ou à pile. Remplacez la pile si elle est faible ou morte.
- Remplacez votre avertisseur s'il est défectueux ou installé depuis plus de 10 ans.
- N'enlevez jamais la pile de votre avertisseur pour faire fonctionner un jouet ou autre objet à pile.

Le sapin de Noël naturel

- Choisissez un arbre dont les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement.
- Installez-le à une distance d'au moins un mètre de toute source de chaleur, comme une plinthe électrique ou un foyer.
- Gardez toujours le pied du sapin humide en ajoutant de l'eau tous les jours.
- Éteignez toujours les lumières du sapin lorsque vous quittez votre domicile ou lorsque vous allez au lit.



Les lumières décoratives

- Utilisez des lumières décoratives homologuées CSA ou ULC.
- Pour vos décorations extérieures, installez des lumières conçues pour l'extérieur.
- Utilisez des guirlandes de lumières en bonne condition, non fendillées et non séchées.
- Fixez les guirlandes lumineuses à l'aide de ruban isolant et non pas avec des clous ou des punaises.

Les chandelles



- Allumez et placez vos chandelles loin des rideaux ou de tout autre objet inflammable.
- Ne laissez jamais vos chandelles allumées sans surveillance.
- Assurez-vous que vos chandeliers sont résistants au feu et que leur base est stable.
- Rangez les allumettes et les briquets dans un endroit hors de la portée des enfants.